

Elections Professionnelles 2018
Département du Cher

A retourner au plus tard le 15 janvier 2018

Certificat Administratif de recensement des effectifs

Collectivité ou établissement : **A COMPLETER**

Code collectivité auprès du Centre de Gestion : **A COMPLETER**

Je soussigné(Maire ou Président), certifie que la collectivité (ou l'établissement) ci dessus indiqué(e) :

Commissions Administratives Paritaires (CAP) :

Emploie à la date du 01/01/2018 :

Fonctionnaires (titulaires)		
Catégorie	Femmes	Hommes
A		
B		
C		
Total		

Commissions Consultatives Paritaires (CCP) :

Emploie à la date du 01/01/2018 :

Contractuels de droit public		
Catégorie	Femmes	Hommes
A		
B		
C		
Total		

Comité Technique (CT) dont partie Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail :

(Cochez une case parmi les trois choix possibles)

- emploi à la date du 1/01/2018 **moins de 50 agents** et relève de ce fait du Comité Technique placé auprès de CDG 18 ; préciser l'effectif :

Statut	Nombre d'agents	
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) en position d'activité, de congé parental ou accueillis en détachement ou mise à disposition de la collectivité		
Agents contractuels de droit public en CDI		
Agents contractuels de droit public bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois (doit exercer ses fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental)		
Agents contractuels de droit privé bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois (doit exercer ses fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental)		
TOTAL		

- emploie à la date du 01/01/2018 **50 agents et plus** et ne relève pas de ce fait du Comité Technique placé auprès du CDG 18 ; Préciser l'effectif :

Statut	Nombre d'agents	
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) en position d'activité, de congé parental ou accueillis en détachement ou mise à disposition de la collectivité		
Agents contractuels de droit public en CDI		
Agents contractuels de droit public bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois (doit exercer ses fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental)		
Agents contractuels de droit privé bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois (doit exercer ses fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental)		
TOTAL		

- a créé un **C.T. et C.H.S.C.T. communs avec** (à préciser : syndicat, commune, communauté de communes, C.C.A.S., Caisse des Ecoles...) Préciser les effectifs cumulés : / _____ /

→ **Joindre la copie des délibérations concordantes.**

Notes :

Il vous appartient de cocher la case correspondant à la situation exacte de la collectivité ou de l'établissement au 1er janvier 2018.

En cas de non-respect de la condition du seuil des 50 agents, toutes les procédures portant sur des projets requérant l'avis préalable du Comité technique (organisation et fonctionnement des services, régime indemnitaire, politique d'action sociale, protection sociale complémentaire...) ou du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail seraient irrégulières.

La collectivité s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes. Toute information fautive, périmée ou incomplète est, en effet, de nature à mettre en cause sa responsabilité administrative. **Nous insistons sur la nécessité de faire connaître les effectifs complets des agents contractuels, qu'ils soient de droit public ou privé.**

Merci par avance de votre compréhension.

Fait à

Le

Signature et Cachet

Merci de retourner ce certificat au plus tard le 15 janvier 2018 :

**Par courrier : Centre de Gestion du CHER – Service Instances – BP 2001 – 18026 BOURGES Cedex
ou
par courriel : webmaster@cdg18.fr**

Imprimé à renvoyer au CDG 18 avant le 15/01/2018 après l'avoir dûment complété.